

## Ajout d'un deuxième prénom

Par bayedave, le 02/11/2009 à 11:58

## Bonjour,

Je souhaite rajouter un deuxième prénom à mon fils né en 2007. Car aujourd'hui je me rends compte que son prénom est un peu difficile à prononcer pour les enfants de son âge et lui même. Est-ce possible de le faire.

## Par jeetendra, le 02/11/2009 à 13:03

Bonjour, pour un changement ou une adjonction de prénoms, il faut s'adresser au JAF (juge aux affaires familiales), le recours à un avocat est obligatoire. Et surtout l'article 60 du Code Civil exige que ce changement, cet adjonction soit justifié par un intéret légitime.

S'il s'agit d'un enfant de plus de 13 ans, son consentement personnel est requis. Sur [fluo]l'intéret legitime[/fluo], le juge aux affaires familiales dispose d'un pouvoir souverain d'appréciation, cordialement.

Par bayedave, le 02/11/2009 à 13:28

Merci pour votre réponse.